

IMPOSSIBLE



LUTTE CONTRE LE SURENDETTEMENT

Conférence de presse du 1^{er} juillet 2019

Salle Marie-de-Savoie

Château

Juillet 2019

Det



Le surendettement

UN FLÉAU QUI S'AGGRAVE AUSSI DANS NOTRE CANTON

Phénomène en hausse

- Le surendettement est difficile à quantifier, peu de données existent.
- Tous les spécialistes constatent néanmoins que le phénomène s'aggrave en Suisse.
- Malheureusement, Neuchâtel n'est pas épargné par cette situation.

Lourds impacts

Le surendettement a des impacts négatifs pour :

- Les personnes et ménages touchés
- Les créanciers privés
- Les collectivités publiques

C'est une cause de précarité et d'exclusion sociale.

Des causes multiples

- Pas de profil-type des personnes touchées, mais des moments-clés.
- Presque toujours l'accumulation de causes multiples.
- Une spirale d'endettement qui s'aggrave rapidement.

Situation actuelle

QUE FAIT L'ÉTAT AUJOURD'HUI?

Outils en place

- Différentes actions de prévention et sensibilisation sont soutenues par l'Etat
- Le canton mandate les services spécialisés de CSP et Caritas pour offrir conseil, appui et accompagnement aux personnes touchées
- Il y a 25 ans déjà, Neuchâtel a créé un fonds qui intervient lorsqu'un désendettement est possible

Quelques chiffres

- Dans le cadre du mandat confié à Caritas et CSP, 416 ménages (884 personnes) étaient conseillés et accompagnés en 2018
- La dette de ces ménages s'élève en moyenne à 59'000 francs
- Depuis sa création il y a 25 ans, le fonds de désendettement est intervenu dans 123 cas, avec des prêts de 1'400.- à 40'000.- fr.
- Le nombre de nouveau cas traités par le fonds a tendance à baisser (< 5 cas/an depuis 2103).

Constats

- Les mesures de prévention ne sont systématisées et elles sont insuffisantes
- Les services spécialisés sont souvent sollicités trop tard par les personnes touchées
- Le fonds de désendettement n'est plus adapté aux besoins actuels, il traite trop peu de cas
- L'Etat est de loin le premier créancier des personnes surendettées

=> Lancement d'un projet conjoint DEAS-DFS

Nouvelle opportunité

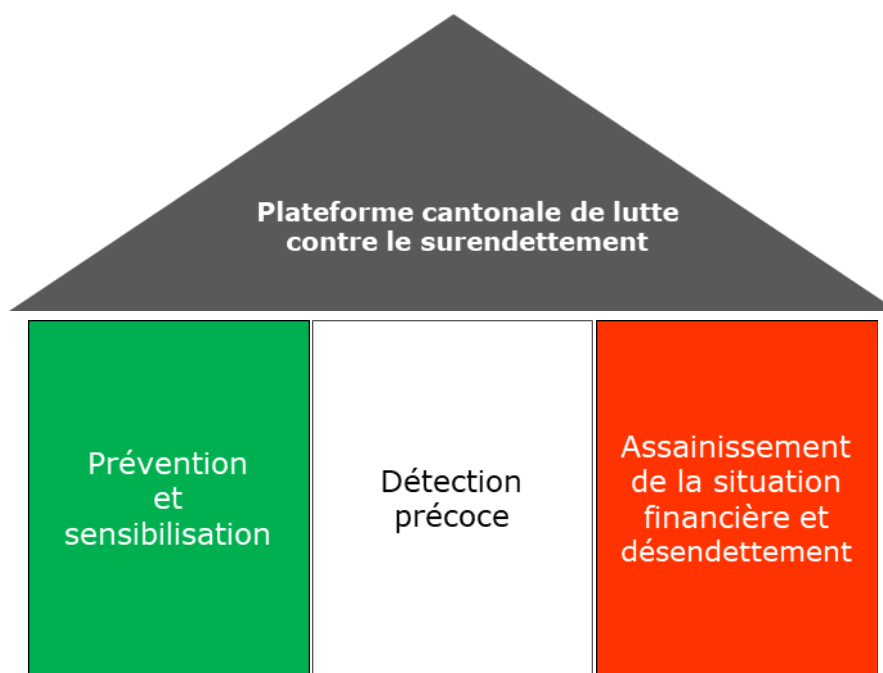
- Restructuration du secteur contentieux de l'Etat entreprise dès 2009
- Extension progressive du périmètre couvert (impôts communaux, assurance-maladie, ...)
- Développement d'un centre de compétences en matière de recouvrement et désendettement
- A ce jour, suivi de plus de 300 débiteurs en gestion du désendettement

=> Opportunité de centraliser la mission d'aide au désendettement

Vision d'avenir

UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR PLUS D'EFFICACITÉ

La nouvelle stratégie



Un ancrage et un pilotage renforcés

Une plateforme cantonale:

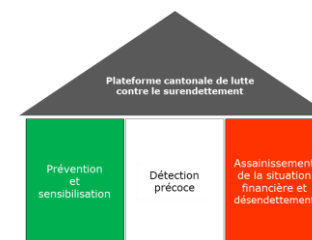
→ rendre le problème visible, l'observer et agir

Un plan d'action quadriennal:

→ des mesures pour chacun des 3 piliers

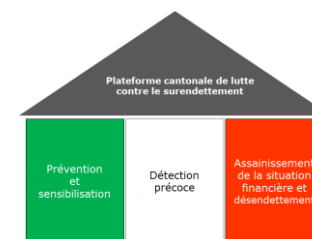
Une loi spécifique:

→ politique volontariste et coordonnée



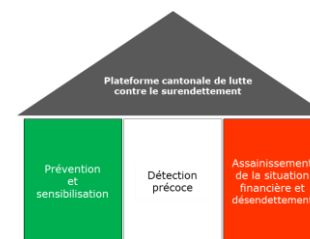
Plateforme cantonale

- Observatoire de la situation
- Organe consultatif spécialisé du CE
- Propose au CE un plan quadriennal
- Veille à la mise en œuvre des stratégies



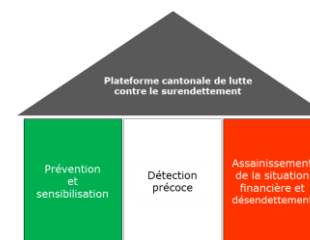
Prévention et sensibilisation

- Développer et systématiser les mesures existantes
- Renforcer la prévention par de nouvelles mesures ciblant certains publics
- Stimuler l'implication de tiers
- Exécution sur mandat via le SASO



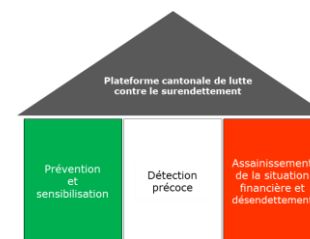
Détection précoce

- Organiser le repérage précoce des situations d'endettement via les services publics
- Orienter les personnes concernées vers les services spécialisés de conseil et d'appui
- A futur, envisager l'extension de la détection au secteur privé
- Exécution par le SASO



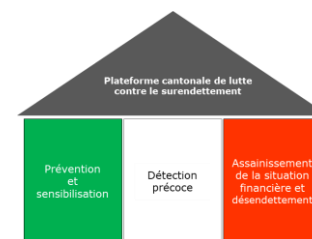
Intervention

- Internaliser des missions du fonds au sein du centre cantonal de compétences en matière de recouvrement et désendettement
- Étendre la marge de manœuvre, par la possibilité de désintéresser les créanciers tiers
- Exécution par le SFIN/OREE, en collaboration avec CSP et Caritas



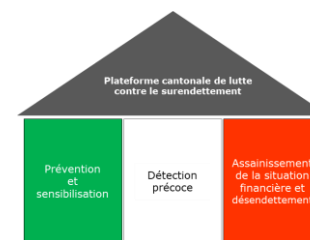
Impacts financiers du projet

- Augmentation de l'enveloppe annuelle dédiée
- Remboursement du prêt octroyé par l'État au fonds de désendettement
 - ➔ Réallocation des ressources
- Recherche de fonds privés pour le volet prévention et sensibilisation



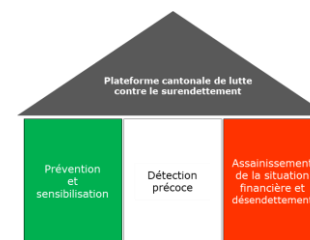
Prochaines étapes

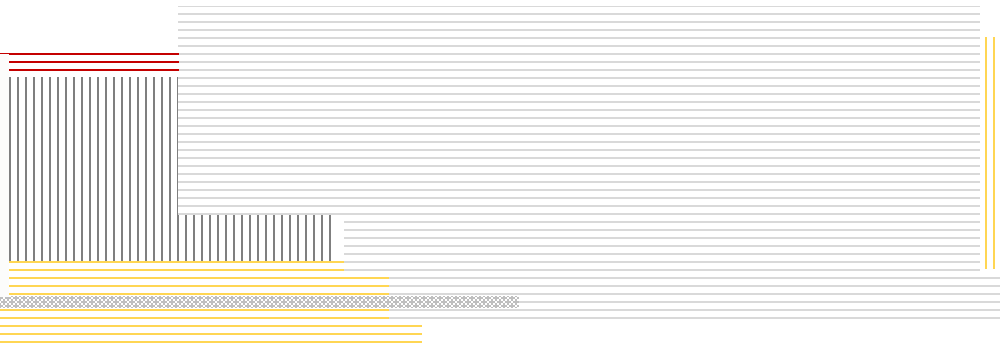
- Projet mis en consultation,
dès 1^{er} juillet → début septembre 2019
- Rapport du CE adopté à la fin du 3^{ème}
trimestre 2019 → travaux du Grand Conseil
- Entrée en vigueur prévue:
début 2021



Conclusion

UNE POLITIQUE VOLONTARISTE POUR LUTTER CONTRE LE SURENDETTEMENT





Questions?

Dette



Réponses

